



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

15 janvier 2010

### ENERPLAN : LES PROFESSIONNELS DU PHOTOVOLTAÏQUE N'ONT PAS SPECULE SUR LE DOS DU CONSOMMATEUR D'ELECTRICITE

Les professionnels du solaire ne sont pas des spéculateurs. Le nouvel arrêté tarifaire, attendu depuis longtemps est le bienvenu pour prendre en compte l'évolution des coûts des matériels. Toutefois, Enerplan regrette qu'au motif d'empêcher la construction de hangars artificiels producteurs d'électricité, on brime tous les bâtiments neufs hors résidentiels. Le tarif d'achat bonifié n'est pas une fin en soi, ni un coût à fonds perdus. C'est un investissement nécessaire, sur une période limitée, pour développer en France un secteur porteur d'avenir.

---

Les professionnels du photovoltaïque n'ont pas spéculé sur le dos du consommateur d'électricité, si l'on entend par professionnels, des entreprises créatrices d'innovations techniques et d'emplois, s'intégrant sur des visions longues et mettant l'accent sur des valeurs fortes : environnement, économie et social. Enerplan rassemble ces entreprises qui s'investissent fortement au sens entrepreneurial du terme, dans la filière solaire française.

Le plan média du gouvernement sur la publication du nouvel arrêté relatif aux tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque, n'est pas acceptable par les professionnels qui s'engagent dans une charte éthique en devenant membre d'Enerplan. Si des spéculateurs ont pu sévir sur le marché, c'est notamment dû au cumul du tarif dopé par la défiscalisation, ainsi qu'à l'attentisme de l'administration pour la révision des tarifs attendue depuis des mois. Les nouveaux tarifs ne vont pas tarir complètement la spéculation, car le cumul « défiscalisation et tarif » demeure.

Enerplan s'est positionné contre ces effets d'aubaines. Nous souhaitons aboutir à un cadre adéquat pour un développement pérenne de la filière solaire en France, qui prenne en compte l'économie réelle des projets (productivité, conditions de financements et baisse des coûts). Le nouveau cadre est donc bienvenu.

Toutefois, si la lutte contre la spéculation est légitime, elle n'est pas nécessairement bonne conseillère en matière de politique industrielle. Au motif d'empêcher la construction de hangars artificiels producteurs

Membre actif:



[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Association loi 1901 – Siret 344 808 902 00045 – Ape 9499Z - Le Forum Bât B 515 av de la Tramontane Zone Athélie IV 13600 LA CIOTAT – France  
T: +33 4 42 32 43 20 F: +33 4 42 08 44 94

d'électricité, on brime tous les bâtiments neufs hors résidentiels. Cela ne va pas accélérer la production de bâtiments à énergie positive.

Si la régionalisation du tarif est une bonne chose pour ne pas concentrer toutes les centrales au sol dans le Sud de la France, nous regrettons qu'elle n'ait pas été appliquée aux tarifs « bâtiment », pour faire que les français soient tous égaux face au bénéfice du tarif d'achat solaire. Une occasion manquée, comme celle de valoriser le photovoltaïque installé sur le bâtiment. Dans 90% des départements français, est-il logique de payer plus cher l'électricité produite par de grands parcs au sol, que celle issue d'une installation posée sur le toit d'une résidence HLM ?

Les professionnels du photovoltaïque ne spéculent pas sur le dos du consommateur d'électricité. Les entrepreneurs du solaire vont s'adapter au nouveau cadre tarifaire. Continuer d'innover pour proposer des offres qui « verdissent » le bâtiment et participent aux engagements de la France en matière de mix énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique. Apprenons de cette négociation laborieuse et de cet accouchement difficile de l'arrêté tarifaire 2010, pour préparer les prochaines étapes, qui nous mèneront à la parité réseau d'ici quelques années. Le tarif d'achat bonifié n'est pas une fin en soi, ni un coût à fonds perdus. C'est un investissement nécessaire, sur une période limitée, pour développer en France un secteur porteur d'avenir.

#### Contacts presse

##### Enerplan

Sarah FUTHAZAR

Tel : 04 42 32 43 25

sarah.futhazar@enerplan.asso.fr

#### ENERPLAN, l'association professionnelle de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembliers, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

**Sa vocation :** Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

**Ses missions :** Représenter les professionnels du solaire, animer et structurer la filière, développer la demande.

[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Membre actif:



[www.enerplan.asso.fr](http://www.enerplan.asso.fr)

Association loi 1901 – Siret 344 808 902 00045 – Ape 9499Z - Le Forum Bât B 515 av de la Tramontane Zone Athélie IV 13600 LA CIOTAT – France  
T: +33 4 42 32 43 20 F: +33 4 42 08 44 94